NOUVELLE SÉRIE
No. 71

Circulaire au Clergé

Evêché de Rimouski, 12 janvier 1883

1o. *Union et charité dans le Clergé*;—2o. *Œuvres diocésaines*;—3o. *Sourds-muets*;—4o. *Bulletin de Ste Anne*;—5o. *Colonisation.*

Mes chers Coopérateurs,

I. Au commencement de cette nouvelle année, j'éprouve un singulier plaisir à vous assurer tous de l'affection sincère que je vous porte en Notre Seigneur, comme votre Evêque. "*Charitas mea cum omnibus vobis in Christo Jesu.*" (I Cor. XVI, 24)—Nous sommes à une époque où, parmi les chrétiens, chacun s'empresse de donner aux autres des marques d'attachement, et de leur offrir des vœux de santé et de bonheur. Mais c'est surtout entre les membres du Clergé que ces sentiments de bienveillance doivent s'échanger à pareil temps. Toujours sans doute ils doivent travailler à la même vigne, et pour le même divin Maître, en conservant entre eux une vraie charité: "*Omnia vestra in charitate fiant*" (id. 14); mais il semble qu'en

ces jours-ci surtout, ils doivent avoir à cœur de s'en donner des témoignages particuliers : "*Salutate invicem in osculo sancto*" (id. 20).–C'est donc aussi un moment favorable pour chacun de vous, Messieurs, de relire attentivement la recommandation suivante des Pères de notre second Concile provincial.

" Nous conjurons dans le Seigneur tous les clercs " de regarder comme des frères et de traiter avec cha- " rité tous ceux qui sont appelés à partager le même " ministère. Qu'ils aient tous une même âme, un mê- " me cœur, un même esprit, *un même sentiment*, et " *qu'ils se préviennent d'honneur les uns les autres.* Qu'ils " relèvent et soutiennent ceux qui sont faibles dans " la foi et la piété, qu'ils consolent ceux qui sont dans " l'affliction, qu'ils reprennent doucement et délicate- " ment ceux qui manquent, qu'ils évitent de déchirer " les absents par la détraction, mais qu'ils les excu- " sent bien plutôt : *que tout se fasse dans la charité.*" (Décret XIV).

Veuillez, chers Coopérateurs, méditer ces graves paroles, en faire l'objet de votre examen de conscience, et ne jamais oublier *qu'il y a six choses que hait le Seigneur, et la septième, son âme la déteste*, et que cette septième chose, que Dieu abhorre, est le crime de *celui qui sème la discorde entre des frères.* (Prov. VI, 16, 19)

II. Je n'ai que des éloges à faire en général de votre zèle pour l'encouragement de nos œuvres diocésaines. Quelques-uns cependant manquent de ponctualité à transmettre les contributions, et voilà comment, dans chaque tableau que je publie, se trouvent

des arrérages et des lacunes. Ainsi les comptes de la Propagation de la Foi et ceux de la St François de Sales doivent être clos le 15 de ce mois, et cependant il y a encore plusieurs paroisses qui n'ont pas donné signe de vie, non plus que pour les bourses du Séminaire. la souscription (de 5 centins) au monument de Pie IX, et celle en faveur de la Préfecture Apostolique du Golfe.

III. Il y a de même quelques curés et missionnaires qui n'ont point encore répondu à ma Circulaire (No. 67) du 24 novembre dernier, à propos des sourds-muets. Je répète : veuillez donner *les noms*, l'âge, le degré d'instruction et les moyens de chacun. Si vous n'en avez pas parmi vos fidèles, dites-le moi.

IV. Je vois avec un extrême plaisir le succès du *Bulletin de Ste Anne de la Pointe-au-Père*. Avertissez donc vos paroissiens que dorénavant il y aura pèlerinage tous les jours de la semaine *excepté le jeudi*, vu que le chapelain se réservera ce jour à lui-même.

Avertissez-les aussi, comme je l'ai déjà dit, de se confesser *avant* de partir pour le pèlerinage. Il serait bien juste et convenable que chaque pèlerin fît son offrande au sanctuaire de Ste Anne, selon ses moyens; c'est ce qui se voit partout ailleurs.

V. Avant d'entreprendre l'organisation de l'œuvre de la Colonisation dans le diocèse, je désire savoir si je puis compter sur votre coopération active pour cet objet : que chacun veuille bien me répondre au plus tôt. On paraît généralement croire qu'il vaudrait mieux demander une contribution *distincte* pour cette

œuvre. Elle pourrait être de 15 centins par année pour les simples *membres* de la société, d'une piastre par année pour les *bienfaiteurs*, qui auraint droit d'assister aux assemblées du Conseil, et enfin de dix piastres, une fois payées, pour les *fondateurs*. Une messe serait dite chaque mois aux intentions de tous les membres, pour les vivants et les morts. Dans chaque arrondissement ecclésiastique du diocèse, il y aurait un comité, chargé de renseigner le Conseil sur tout ce qui peut intéresser la colonisation dans cet arrondissement.

Votre affectionné en N.-S.,

† JEAN, Ev. de St G. de Rimouski